



DÉLIBÉRATION N°2026/029

SÉANCE du 20 AVRIL 2026

Date de la convocation :
14 Avril 2026

Président de séance :
Stéphane LEFEVRE, Maire

Secrétaire de séance :
Céline BASCOL

N° interne de l'acte : 2026
N° de feuillet : 029

Le vingt avril deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la commune de COURTENAY s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Stéphane LEFEVRE, Maire.

Membres présents :

Florian ALMA, Céline BASCOL, Christophe RUIZ, Alison GOZZI (Adjoints), Monique GIROUD, Georges RINCHET, Anaëlle MINELLI, Elodie DURAND THIETRY, Wilfried VIVIER, Bénédicte BIHAN, Bernard DUBOST, Ingrid VIVIER, Jonathan BARBUT (Conseillers)

Membres absents :

Franck SICAUD (pouvoir à Florian ALMA)

APPEL A PROJET - RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE : ABAISSEMENT DES PLAFONDS ET PASSAGE EN ÉCLAIRAGE LED

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité d'améliorer les conditions d'accueil des élèves au sein de l'école primaire, notamment en matière de confort thermique et lumineux,

Considérant que les hauteurs actuelles sous plafond des salles de classe génèrent des déperditions énergétiques importantes et un inconfort,

Considérant l'intérêt de procéder à la création de faux plafonds afin d'optimiser la performance énergétique des locaux,

Considérant la volonté de la commune de moderniser l'éclairage des classes par l'installation de luminaires LED, permettant des économies d'énergie et un meilleur confort visuel,

Considérant les devis présentés :

- **Entreprise Besson Patrice** : création de faux plafonds pour un montant de **7 962,50 € HT**
- **Entreprise C ELECTRIQUE** : fourniture et installation de luminaires LED pour un montant de **11 165 € HT**

Considérant le coût total de l'opération estimé à **19 127,50 € HT**,
Considérant la possibilité de solliciter une subvention dans le cadre d'un appel à projet,
à hauteur de **9 180 €**,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet d'abaissement des plafonds des classes de l'école primaire et de remplacement des luminaires par des équipements LED ;
- **VALIDE** les devis présentés :
 - Entreprise Besson Patrice pour un montant de **7 962,50 € HT** ;
 - Entreprise C ELECTRIQUE pour un montant de **11 165 € HT** ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet correspondant ;
- **PRÉCISE** que le montant de la subvention attendue est estimé à 9 180 € ;

Adopté à l'unanimité.

La Secrétaire de séance,
Céline BASCOL



Ainsi délibéré le 20 Avril 2026 que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre
Le Maire, Stéphane LEFEVRE

